

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

DOMAINE :  
Urbanisme

SOUS-DOMAINE :  
Document  
d'urbanisme

Le nombre de  
conseillers  
municipaux en  
service est de : 14

Qui ont pris part à  
la délibération : 13

Date de  
convocation :  
16/02/2021

Date d'affichage :  
16/02/2021

CERTIFIEE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :

PAR  
PUBLICATION LE :

PAR DELEGATION  
LE :

Prénom NOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CUXAC-CABARDES

2021/006D

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

CABARDES

ID : 011T-211101159-20210304-2021\_006D2-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021**

Séance du Conseil Municipal du quatre mars deux mille vingt et un, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CUXAC-CABARDES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIFFE Paul, Maire.

Présents : GRIFFE Paul, BOUISSET Jean-Pierre, FARELLA Madeleine, DJORDJEVIC Sacha, MENNEBOO Françoise, RIVES Laurent, RUIZ Marie-Françoise, DELMAS Claude, LERDUNG Nicole, FERRER Jean-Baptiste, GIOVANNANGELI Marie-Laure, COMPEYRE Géraldine et ICHE Marie-Pierre.

Absent excusé : BORREL Laurent.

Secrétaire de séance : DJORDJEVIC Sacha.

**Objet de la délibération : Approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cuxac-Cabardès**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

Vu l'arrêté n°2020/038 du 27 mai 2020 prescrivant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2020/058D en date du 14 octobre 2020 prescrivant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Vu les pièces du dossier du PLU mises à disposition du public du 04 janvier 2021 au 08 février 2021 ;

Vu l'avis du Département de l'Aude, personne publique associée ;

Vu le bilan de concertation annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant les objectifs poursuivis du projet du PLU ;

Considérant que l'ensemble des membres du conseil municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations avec la convocation ;

Considérant que le projet de la modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L153-43 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, après vote (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ APPROUVE la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente ;

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

➤ INDIQUE que le dossier de PLU est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 011-211101159-20210304-2021\_006D2-DE

2021/006D

➤ **INDIQUE** que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Une mention en caractères apparents sera insérée dans un journal diffusé dans le département ;

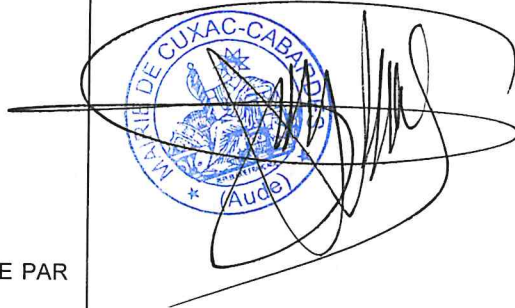
La présente délibération, accompagné du dossier du PLU approuvé, sera transmise en préfecture au titre du contrôle de légalité

La présente délibération produira ses effets juridiques :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications
- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Paul GRIFFE.



CERTIFIEE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :

PAR  
PUBLICATION LE :

PAR DELEGATION  
LE :

Prénom NOM

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le



ID : 011-211101159-20210304-2021\_006D2-DE

# Commune de Cuxac Cabardès



## Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°4

**Bilan de la concertation**

## CADRE REGLEMENTAIRE

La procédure de modification simplifiée du PLU a été modifiée par l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 et son décret d'application.

L'article L23-13-1 indique que la procédure est engagée à l'initiative du Maire. Aussi, l'article R123-24 du code de l'urbanisme liste les actes soumis à mesure de publicité et précise, « le cas échéant, l'arrêté qui définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation lors de la modification et modification simplifiée du PLU ». Cet article offre la possibilité d'un arrêté de prescription. Dans le cas où, celui-ci est pris, il précise les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis.

### I. La mise en œuvre du bilan de concertation

#### 1. Les enjeux du projet :

La modification a pour objet la correction d'une erreur matérielle concernant seulement le règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cuxac-Cabardès. Une éolienne oubliée dans le zonage Neo (secteur dédié au développement éolien) lors de l'élaboration du PLU.

#### 2. La concertation

Conformément à l'arrêté n°2020/038 du 27 mai 2020 et à la délibération n°2020/058 du 14 octobre 2020, la concertation a été organisée selon les modalités suivantes :

##### A. L'information de la prescription de la procédure par voie d'affichage et sur le site internet de la commune :

La délibération n°2020/058 du conseil municipal du 14 octobre 2020 qui prescrit la modification simplifiée n°4 du PLU de Cuxac-Cabardès et qui fixe les modalités de concertation a été affichée en mairie du 10 novembre 2020 au 14 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le



ID : 011-211101159-20210304-2021\_006D2-DE



Mairie de Cuxac-Cabardès  
Département de l'Aude

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Paul GRIFFE, Maire de la Commune de CUXAC-CABARDES, certifie que l'arrêté 2020/120 portant mise à disposition du public de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cuxac-Cabardès sera affichée aux panneaux d'affichage habituels du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 09 février 2021.

Fait à Cuxac-Cabardès, le 01 décembre 2020

Le Maire,  
Paul GRIFFE

Hôtel de Ville, Place Antoine Courrière 11390 CUXAC-CABARDES  
Tél. 04 68 26 50 06 - Fax 04 68 26 63 94 - [mairiecuxaccabardès@wanadoo.fr](mailto:mairiecuxaccabardès@wanadoo.fr)  
Site internet : [cuxac-cabardès.fr](http://cuxac-cabardès.fr)

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le



ID : 011-211101159-20210304-2021\_006D2-DE



Mairie de Cuxac-Cabardès

Département de l'Aude

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Paul GRIFFE, Maire de la Commune de CUXAC-CABARDES, certifie que la délibération 2020/058D du 14 octobre 2020 portant sur les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cuxac-Cabardès sera affichée aux panneaux d'affichage habituels du 10 novembre 2020 au 14 décembre 2020 soit pendant un mois.

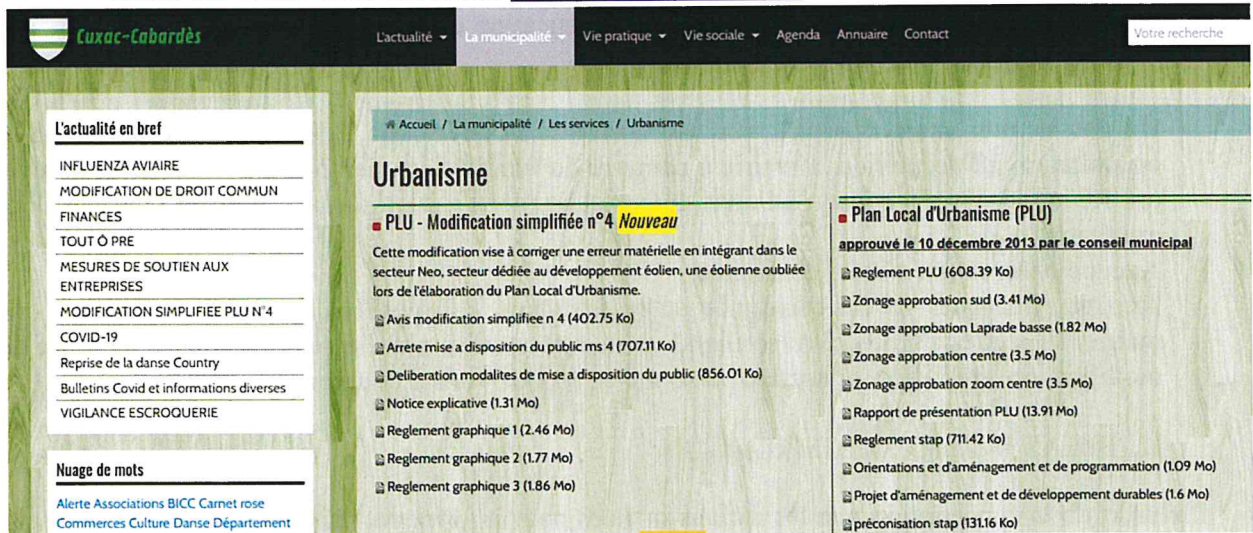
Fait à Cuxac-Cabardès, le 10 novembre 2020

Le Maire,  
Paul GRIFFE

Hôtel de Ville, Place Antoine Courrière 11390 CUXAC-CABARDES  
Tél. 04 68 26 50 06 - Fax 04 68 26 63 94 - [mairiecuxaccabardès@wanadoo.fr](mailto:mairiecuxaccabardès@wanadoo.fr)  
Site internet : [cuxac-cabardès.fr](http://cuxac-cabardès.fr)



- et mis sur le site de la commune [www.cuxac-cabardès.fr](http://www.cuxac-cabardès.fr)



The screenshot shows the website of Cuxac-Cabardès. The main navigation bar includes 'L'actualité', 'La municipalité', 'Vie pratique', 'Vie sociale', 'Agenda', 'Annuaire', and 'Contact'. A search bar is located on the right. The page is titled 'Urbanisme' and features a list of documents under the heading 'Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 10 décembre 2013 par le conseil municipal'. The list includes items like 'Reglement PLU (608.39 Ko)', 'Zonage approbation sud (3.41 Mo)', and 'Avis modification simplifiée n°4 (402.75 Ko)'. A sidebar on the left contains 'L'actualité en bref' with various news categories and 'Nuage de mots'.

## B. Publication d'un article dans un journal local :

Comme le montre l'extrait suivant, la modification simplifiée n°4 du PLU de Cuxac-Cabardès a fait l'objet d'un article dans l'Indépendant en date du 22 décembre 2020.



**ANNONCES OFFICIELLES et LEGALES**  
L'Indépendant et L'Indépendant Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral.  
Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,07 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,78 € ht le mm/col.  
Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 – Fax 04.67.07.69.39 – Courriel : annonces.legales@lindependant.com

## AVIS PUBLICS

### Avis administratif



197359

**AVIS AU PUBLIC**  
**Commune de Cuxac-Cabardès**

Le public est informé que, par délibération du 14 octobre 2020, le conseil municipal a prescrit une modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).  
Le dossier et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, seront mis à disposition du public en mairie pendant une durée de un mois, du lundi 4 janvier 2021 au lundi 8 février 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h.  
Cet avis sera consultation en mairie jusqu'à la fin de la mise à disposition.

C. Mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public accompagné d'un dossier du projet de modification en cours, et ce jusqu'à ce que le conseil municipal tire le bilan de la concertation.

Un dossier présentant le projet, ainsi qu'un registre ont été mis à disposition du public en libre consultation à l'accueil de la mairie à compter du lundi 04 janvier 2021. Le dossier et le registre ont été laissés en place jusqu'à l'arrêt du projet de modification simplifiée du PLU par le Conseil municipal.

Aucune observation n'a été consignée !

Aucune remarque n'a été consignée au registre mis à disposition du public à l'accueil de la mairie. Il peut également être souligné qu'aucun courrier n'a été reçu en mairie au sujet de la modification simplifiée, ni aucune personne en rendez-vous à ce sujet.

## II. BILAN DE LA CONCERTATION

Il ressort de la concertation que les actions menées pour informer et échanger avec le public se sont déroulées conformément aux modalités définies dans la délibération du 14 octobre 2020.

Aucune observation n'a été formulée par le public durant la période de concertation.

Aussi, à ce stade, le projet de modification du PLU visant à corriger, le règlement graphique uniquement, une erreur matérielle sur le zonage Neo (éolienne oubliée) ne fait donc l'objet d'aucune réticence de la part de la population (et notamment de la part des riverains). De manière générale, le projet a faiblement mobilisé l'intérêt du public. Cette faible mobilisation peut s'expliquer dans la mesure où il s'agit d'une correction d'erreur matérielle sur le zonage éolien (règlement graphique uniquement).

En conclusion, l'opportunité de modifier le PLU de Cuxac-Cabardès est donc confortée.